

# TRAIT-D'UNION - AVRIL 2017

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN  
Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Un petit point d'informations municipales en ce début de printemps ensoleillé.

Comme vous le savez, la commune est actuellement en travaux. L'école communale s'agrandit et se modernise, la piste de circulation douce entre le Bourg et Macé est peu à peu aménagée, les travaux extérieurs du château d'eau vont reprendre le mois prochain, autant de chantiers qui vont contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie des dionysiens.

Vous trouverez dans ces quelques pages des informations un peu plus approfondies et illustrées. Je n'en dirai donc pas davantage dans cet éditorial, sauf peut-être pour vous rappeler que l'évolution de ces différents chantiers est à suivre sur le site Internet de la commune [saintdenissurloire.fr](http://saintdenissurloire.fr).

En lien direct avec ces travaux, puisqu'il faut bien les financer, le Conseil municipal a voté à l'unanimité, lors de sa séance du 27 mars, l'ensemble des délibérations budgétaires. Il a donc validé le compte administratif de l'exercice 2016 et voté le budget primitif pour 2017. Comme chaque année, je vous présenterai dans le Trait-d'Union de milieu d'année les grandes lignes des comptes de ces deux années. Sachez toutefois que c'est un budget de 2 millions d'euros (dont 1,1 M€ d'investissements) que le conseil a validé pour cette année.

Vous le savez, bien sûr, 2017 sera une année d'élections importantes pour notre République. Les Présidentielles pour commencer dès le 23 avril, les législatives ensuite en juin, les sénatoriales pour terminer en septembre. Je fais confiance aux dionysiens pour qu'ils continuent à montrer leur attachement à nos institutions en se rendant très nombreux aux urnes.

Notre commune figure toujours parmi les meilleurs taux de participation du département et je compte sur vous pour poursuivre dans cette voie. Quelques nouveautés pour les électeurs dionysiens : le bureau de vote se tient maintenant à la Maison des associations et, pour les Présidentielles uniquement, il sera ouvert jusqu'à 19h00. Pour faciliter les opérations de vote, je vous remercie par avance de venir voter avec votre nouvelle carte d'électeur.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait-d'Union et vous donne rendez-vous pour notre prochain bulletin au début de l'été, et en attendant sur notre site Internet et, bien sûr, dans nos rues, lors des manifestations organisées par nos associations ou en Mairie.

A très bientôt

Bulletin n°94



Dans ce numéro :

Éditorial .....	1
Délibérations conseil .....	2
Infos élections 2017 .....	3
Infos diverses .....	3
Commissions communales .....	4
Information atelier PLUiHD .....	7
Nos associations .....	8



**CÉRÉMONIE DU 8 MAI**  
Nous vous attendons nombreux  
**Le Lundi 8 Mai 2017 à 11h00**  
Place Eugène Leroux

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts  
suivie d'un vin d'honneur

# Délibérations du conseil municipal

## VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN - Patrick MENON - Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU - Dominique RICHOMME - Isabelle CALLIGARO - Emmanuelle LE GALL - Odile JOUET - Christine MAUVISSEAU - Patrick BOULET - Loïc FONTAINE - Christophe ROCHEREAU - Jean-Marc TRAZERES - Philippe VIGIÉ DU CAYLA.

**Délibération n° 2017-001** – Création d'une commission de délégation de service public

**Délibération n° 2017-002** – Convention avec Agglopolys pour l'instruction des droits du sol

**Délibération n° 2017-003** – Construction des ateliers municipaux – Engagement de la commune à conserver la même affectation pendant 5 ans minimum

**Délibération n° 2017-004** – Mise à disposition de matériels – Avenant avec la société de restauration API Restauration

**Délibération n° 2017-005** – Travaux du château d'eau – Échafaudage multidirectionnel

## JEUDI 27 MARS 2017 - VOTE DU BUDGET

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN - Patrick MENON - Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU - Dominique RICHOMME - Isabelle CALLIGARO - Odile JOUET - Emmanuelle LE GALL - Christine MAUVISSEAU - Loïc FONTAINE - Philippe VIGIÉ DU CAYLA

**Délibération n° 2017-006** – Extension École Lorjou – Avenant n°1 avec l'entreprise Barbosa

**Délibération n° 2017-007** – Attribution des travaux de l'extension des ateliers communaux

**Délibération n° 2017-008** – Vote du compte administratif 2016 - Budget service eau

**Délibération n° 2017-009** – Approbation du compte de gestion 2016 - Budget service eau

**Délibération n° 2017-010** – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget service eau

**Délibération n° 2017-011** – Vote du budget primitif 2017 - Budget service eau

**Délibération n° 2017-012** – Vote du compte administratif 2016

**Délibération n° 2017-013** – Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal

**Délibération n° 2017-014** – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

**Délibération n° 2017-015** – Vote des taux des trois taxes locales

**Délibération n° 2017-016** – Vote du budget primitif 2017

**Délibération n° 2017-017** – Extension École Lorjou – Avenant n°2 avec l'entreprise Barbosa

**Délibération n° 2017-018** – Achat de la parcelle cadastrée i 432 - Le Bourg



*Vous trouverez, comme tous les ans, quatre pages spéciales « Budget » dans le Trait-d'Union de milieu d'année qui paraîtra fin juin - début juillet.*



### Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les procès-verbaux détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <http://www.saintdenissurloire.fr/cr-reunions-conseil-municipal.php>



## Carte nationale d'identité



**Nous tenons à vous rappeler que depuis le 2 mars 2017, les cartes nationales d'identité ne sont plus délivrées en mairie de Saint-Denis-sur-Loire.**

En effet, pour lutter contre la fraude, les CNI seront désormais traitées par un procédé technique aligné sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Le **recueil des demandes de CNI s'effectue donc directement et uniquement auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil.**

A proximité de Saint-Denis-sur-Loire, les mairies équipées sont : BLOIS - Hôtel de ville, BLOIS - Mairie annexe nord, BLOIS - Mairie annexe vienne, VINEUIL et MER.



**Les délais de prise de rendez-vous et de délivrance de la CNI peuvent atteindre 3 mois.**



# ELECTIONS EN 2017




**BUREAU DE VOTE : MAISON DES ASSOCIATIONS, PLACE E. LEROUX**

## Élections Présidentielles :

**1<sup>er</sup> tour le 23 avril et 2<sup>ème</sup> tour le 7 mai      Horaires de vote : de 8h00 à 19h00**

## Élections Législatives :

**1<sup>er</sup> tour le 11 juin et 2<sup>ème</sup> tour le 18 juin      Horaires de vote : de 8h00 à 18h00**

**Vous pouvez voter en présentant (commune de moins de 1 000 habitants) soit votre carte d'électeur (la nouvelle), soit une pièce d'identité (soit les deux, bien sûr).**

Autres informations :

- La carte d'électeur n'est pas obligatoirement signée du Maire, mais doit être signée par son titulaire.
- Pensez à faire vos procurations le plus rapidement possible (commissariat de police, gendarmerie ou Tribunal d'instance).
- Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017 mais elles ne concernent que les « grands électeurs ».



## INSCRIPTION À L'ÉCOLE – RENTRÉE 2017

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rendre en mairie, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile, pour une préinscription administrative.

Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous avec Sophie MOHR, Directrice de l'école LORJOU, pour l'inscription définitive de votre enfant.

Vous pourrez la joindre au numéro de téléphone de l'école : 02 54 74 33 39.

Le jour de ce rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- La feuille de préinscription qui vous aura été remise par le secrétariat de mairie ;
- Le carnet de santé de votre enfant ;
- Votre livret de famille ;
- Un justificatif de domicile récent, pour une première inscription.

Pour les enfants venant d'une autre commune, fournir un certificat de radiation de l'ancienne école en plus des pièces à fournir indiquées ci-dessus.



## Accueil des nouveaux habitants



Les nouveaux dionysiens, arrivés sur la commune en 2014 et 2015, ont été accueillis par le Conseil municipal et les responsables des associations dionysiennes le vendredi 20 mai 2016 à la Maison des Associations.

**Afin que le nombre de familles concernées soit suffisant, la Municipalité a décidé de n'organiser la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants que tous les deux ans. La prochaine aura donc lieu en mai ou juin 2018.**

**Cependant, nouveaux arrivants sur la commune, c'est avec plaisir que nous vous invitons à venir vous présenter au secrétariat de mairie. Cela nous permettra de faire connaissance.**

Nous vous remettons à cette occasion différents documents susceptibles de vous intéresser, notamment les derniers Trait-d'Union, notre bulletin municipal, qui vous permettront de mieux connaître votre nouvelle commune, son activité, son patrimoine et, tout particulièrement, ses associations.

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission « Aide à la personne »**

Martine CIRET



CIAS du Blaisois

## ÉCHANGES DE SAVOIRS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois organisera un après-midi « **Savoirs en fêtes** » le **dimanche 23 avril 2017** de 14h00 à 17h00 dans les mairies de Saint-Denis-sur-Loire et de Cellettes.

A Saint-Denis-sur-Loire (Salle du Conseil municipal), quelques dionysiens viendront faire partager leurs savoirs, savoir-faire et passions à toutes celles et tous ceux que cela intéresse.

**Venez nombreux. Entrée libre et gratuite.**

Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS)

Chaque personne possède des savoirs qu'elle peut transmettre et tout le monde peut apprendre de l'autre...



## BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dominique RICHOMME

Dans le Trait-d'Union de janvier, nous évoquions le début des **travaux de l'extension de l'école**. L'élévation des murs était en cours.

Nous voici au printemps et nous voyons éclore une école pleine de promesses. Après les vacances de Pâques, les enfants de la maternelle utiliseront la nouvelle salle de motricité et laisseront leur actuelle classe aux entreprises pour sa rénovation. Cette réhabilitation concernera également tous les autres locaux de l'ancienne maternelle.



Nouvelle salle de motricité avant finition des plafonds, pose des dernières menuiseries et des sols.

La classe de primaire et les nouveaux sanitaires seront bientôt mis en peinture et le préau recevra prochainement sa couverture d'ardoises.

Comme vous pouvez le constater, le chantier avance conformément à sa programmation. Les enduits extérieurs seront prochainement réalisés, donnant aux nouveaux bâtiments leur aspect extérieur définitif.

La dernière tranche concernera les sanitaires de la maternelle, la salle de motricité existante et le dortoir. Ils seront réhabilités pendant les vacances d'été. Le groupe scolaire agrandi sera opérationnel à la rentrée 2017.

*Que tous les personnels qui œuvrent dans cette école soient remerciés pour leur patience et leur coopération. Nous avons souhaité que les utilisateurs (enseignantes et agents communaux), premiers concernés, soit impliqués au maximum dans la rénovation et l'extension de l'école Lorjou.*



Les nouveaux ateliers municipaux fin 2017

Concernant les **futurs ateliers communaux** de la rue des Boulonniers, le début de l'année a été consacré à la consultation des entreprises qui devront construire l'extension du bâtiment et aménager l'existant. Cette extension abritera un bureau, un coin repas, des vestiaires, des sanitaires et un atelier, et devrait débuter vers la mi-mai pour s'achever avant la fin de cette année. Dès le déménagement réalisé, nous entamerons l'adaptation des actuels ateliers en locaux associatifs.

La réfection intérieure de la cuve du château d'eau a été terminée mi-décembre. Début mai, les travaux extérieurs reprendront.

Un échafaudage gagnera la tour et le réservoir afin que les reprises d'enduit, le nettoyage des parois et la peinture puissent être réalisés sans gêne pour le voisinage. L'achèvement complet de la rénovation de notre château d'eau est prévu au cours de l'été.



*Vous souhaitez suivre l'évolution détaillée de ces travaux ? Consultez la rubrique « travaux en cours » sur le site de la commune [saintdenissurloire.fr](http://saintdenissurloire.fr).*

## URBANISME

**Responsable : Patrick MENON**

### **NOUVELLE DISPOSITION APPLICABLE AU 01/03/2017 : RECOURS À UN ARCHITECTE**

Tout dépôt de permis de construire pour une construction nouvelle, autre qu'agricole, ou pour travaux sur construction existante, créateur d'une surface d'habitation nouvelle, **dont la surface totale de plancher\* excède 150 m<sup>2</sup>** (au lieu de 170 m<sup>2</sup> avant le 01/03/2017) devra avoir recours à un architecte.

\* La surface de plancher est l'addition de tous les niveaux de la construction (dimensions intérieures), dont la hauteur est supérieure à 1,80 m en déduisant les surfaces de combles non aménageables ou grenier, garage, buanderie, cellier, chaufferie, caves et autres annexes dans cette construction.



**Rappel** : Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie. L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications. **Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.**

**URBANISME** : Voir aussi en page 7 l'information sur l'atelier participatif PLUiHD à l'initiative d'Agglopolys.

## COMMISSION VOIRIE

**Responsable : Jean-Pierre MOREAU**



Le SIDELC (Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher) a programmé prochainement des travaux rue des Cartes, à Macé. Pour son compte, l'entreprise Eiffage va enfouir les réseaux d'électricité. La Commune a été sollicitée pour profiter de ces travaux pour enfouir, à moindre coût, son réseau d'éclairage public. L'investissement d'environ 8 600 € a été inscrit au budget primitif 2017.

Il était prévu, au titre de la voirie, de poursuivre la modernisation de notre éclairage public par le remplacement d'une partie des 31 dernières lampes à ballon fluorescent par des lampes à sodium haute pression, moins énergivores et plus performantes.

L'enfouissement des réseaux rue des Cartes, non prévu dans le plan pluriannuel d'investissement, viendra peut-être retarder d'une année ces travaux de modernisation.



Poteaux et fils, bientôt un souvenir rue des Cartes

## COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU



### Piste de circulation douce Le Bourg - Macé

Les travaux ont repris dernièrement avec l'engazonnement des espaces longeant la piste. Le mobilier urbain sera installé avant l'été afin que les dionysiens puisse s'approprier cet espace aux beaux jours.

L'hiver passé, nous allons étudier comment améliorer le compactage de la piste de sorte qu'elle soit plus agréable à utiliser pour tous les usagers **non motorisés**. Nous vous rappelons en effet que cette voie partagée est exclusivement réservée aux piétons et aux moyens de transport non motorisés (sauf vélos à assistance électrique).



En lien direct

### Les Carapattes

Extrait du site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Le dispositif Carapattes a été mis en place par Agglopolys pour fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé. Ce « Car à Pattes » est en effet un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires. Il fonctionne comme une ligne de bus classique avec des lignes, des arrêts, un terminus (l'école), mais pas de moteur !

La Municipalité souhaiterait mettre en place une ligne « Carapattes » pour les enfants de Macé et du Bourg. Elle desservirait notamment les lotissements des Ouches et de la Martinière.

Nous recherchons des adultes bénévoles pour assurer ce transport scolaire extraordinairement écologique et économique.

**Volontaire ? Contactez le secrétariat de mairie.**



Depuis quelques mois, vous pouvez voir cette armoire à l'intersection de la RD 2152 et de la rue de la Loire.

Son rôle ? Desservir très prochainement Saint-Denis-sur-Loire en très haut débit Internet avec la fibre optique.

Orange travaille sur notre commune pour vous apporter la fibre à domicile dans les prochains mois. **Les premières prises commercialisables pourraient être disponibles dès cet été.**

Toutefois, d'après les dernières informations que nous avons d'Orange, les premiers servis seront les foyers alimentés par des lignes souterraines. Les dessertes aériennes ne seraient opérationnelles probablement qu'en 2018 et le hameau des Mées devra attendre l'arrivée de la fibre à Ménars pour pouvoir profiter du très haut débit.

Nous vous tiendrons informés sur le site Internet de la commune et dans le prochain Trait-d'Union de ce dossier très important pour l'avenir de notre commune, le confort et la qualité de vie de ses habitants.

### Petits rappels pratiques... pour le bien et le confort de tous

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



**LE BRÛLAGE  
À L'AIR LIBRE  
DES DÉCHETS VERTS :  
C'EST INTERDIT !**



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

Cette interdiction est valable pour tous, particuliers et professionnels.

**Cet atelier participatif est sur inscription.** Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis. La Municipalité, en plus des conseillers municipaux, a déjà invité personnellement certains dionysiens compte-tenu de leurs connaissances, de leur expérience, de leur profession, de leur action dans la vie communale...



Cet atelier a vocation à réfléchir collectivement et généralement sur la phase de diagnostic à l'échelle de notre commune. En aucun cas, il ne s'agira d'y exposer et de gérer les problèmes particuliers et individuels. D'autres phases de la consultation et d'enquêtes publiques le permettront en revanche.

## QU'EST-CE QUE LE PLUI HABITAT / DÉPLACEMENTS ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence spatiale des politiques publiques territoriales.

Il a plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre le projet intercommunal, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans.
- Permettre l'articulation des politiques publiques d'aménagement, d'habitat, de transports, mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques.
- Donner des droits à construire à la parcelle.

Agglopolys souhaite se doter d'un outil qui harmonisera les règles entre les communes, préservera et mettra en valeur les paysages, les terres agricoles, le patrimoine pour continuer à accueillir des activités, des entreprises, de nouveaux habitants !

## DES ATELIERS

**POUR PARTICIPER À LA RÉFLEXION, DONNER SON AVIS, EXPRIMER SES ATTENTES**

La concertation accompagne toute la démarche d'élaboration du PLUI. Elle doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

48 ateliers participatifs sont organisés dans les 48 communes de l'agglomération, pour alimenter le diagnostic en cours. Un atelier sera organisé dans chaque commune d'Agglopolys afin de réaliser un repérage paysager et patrimonial.

Au programme de chaque atelier (durée : 3h30) :

- >> une balade pour identifier les éléments de patrimoine bâti ou paysager qui font l'identité de la commune
- >> un temps de restitution en salle



CONTRIBUEZ, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AU PLUI D'AGGLOPOLYS :

- sur [agglopolys.fr/plui](http://agglopolys.fr/plui) (formulaire en ligne)
- dans les mairies, sur le registre dédié
- par courrier à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois



# INVITATION

CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# ATELIER PARTICIPATIF

## Balade - Repérage - Patrimoine - Paysage

SUR INSCRIPTION : 02 54 56 49 90 | [plui@agglopolys.fr](mailto:plui@agglopolys.fr)

**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
Mardi 25 avril 2017 • 16h  
Mairie

Informations et dates des ateliers :  
[agglopolys.fr/plui](http://agglopolys.fr/plui)



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

## Nos associations

### CONCOURS DE BELOTE



**MERCREDI 10 MAI** à 14h00,  
Maison des Associations  
Organisé par les AC-AFN

### SOIRÉES JEU DE TAROT

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire



Jeu libre (sans concours) - Initiation des débutants  
Accès ouvert à tous sans inscription ni frais de participation

Second et quatrième vendredis de chaque mois  
de 20h30 à minuit

Salle des Associations  
**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**



Les élèves du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon vous invitent à venir assister au concert de leur Chorale le :

**Mardi 30 mai 2017** à partir de 19h00  
Au Complexe Intergénérationnel de Fossé

Les municipalités de Ménars et Saint-Denis-sur-Loire vous convient à leur **FEU D'ARTIFICE**  
**LE 14 JUILLET 2017 A 22H30**  
Sur les bords de Loire à Ménars



La Chaussée-Saint-Victor  
Ménars  
Saint-Denis-sur-Loire  
Villerebarou  
Villerbon

Association Intercommunale  
"Les Amis de la Musique"

Pour préparer sa rentrée 2017, l'École intercommunale de musique « Les amis de la Musique » fera une semaine « **PORTES OUVERTES** » du **12 au 17 juin 2017**.

Vos enfants pourront venir découvrir ses locaux de La Chaussée Saint-Victor, ses activités, les différents instruments et cours de Formation musicale, chorale... qu'elle propose.

Portes ouvertes aux horaires habituels afin de ne pas perturber les cours des élèves et professeurs.

D'avantage d'informations sur <http://www.lesamisdelamusique.sitew.com> et sur l'affichage municipal.



Apollos

**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,**  
Complexe sportif

**Dimanche 21 mai 2017** à partir de 14h00  
Tournoi amical de pétanque



Apollos et le Comité des Fêtes organisent leur traditionnelle Guinguette à Saint-Denis-sur-Loire, Place Eugène Leroux, le

**Samedi 24 juin 2017** en soirée.



Surveillez vos boîtes à lettres pour plus de renseignements et pour vous inscrire.

L'APE (Associations des Parents d'Élèves) du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon organise

**La Fêtes des Écoles**, le **Dimanche 25 juin 2017**  
À partir de 14h00, à Ménars, Terrain des Charmilles

Venez nombreux assister au spectacle des enfants, toujours de grande qualité.

Le Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire organise sa traditionnelle Randonnée pédestre,



**Le Dimanche 4 juin 2017**  
Départ à partir de 8h00, Place Eugène Leroux

**Les associations dionysiennes et intercommunales comptent sur votre présence à leurs manifestations.**

**Venez rejoindre leurs équipes de bénévoles.**

**Elles comptent sur vous !**

**A NOTER SUR VOS AGENDAS :  
PORTES-OUVERTES A L'ÉCOLE DE MUSIQUE**